



LE SOUFFLE DES ABERS - LANNILIS

Athlétisme / Marche Nordique

Siège social : 02 place de L' Auditoire 29870 Lannilis

N° de SIRET :520 182 692 00019

N° d'affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme : 029069

<http://lesouffledesabers.e-monsite.com>

souffledesabers@gmail.com/ Contact: Fabrice Pineau: 06 18 67 86 00

FICHE D'INSCRIPTION - Saison 2018 / 2019

VOLET N° 1: à remplir et à retourner au Souffle des Abers DÈS DÉBUT JUIN 2018

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : ... / ... / SEXE : F M

NATIONALITÉ :

Coordonnées (père/mère ou tuteur pour les enfants) :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE E-mel (obligatoire) :

.....

LICENCE DEMANDEE

Attention! Vous allez la recevoir par e-mail par la FF Athlétisme.

Paiement par chèque et chèques-vacances (séparés pour adhésion et maillot)

Type de licence	Catégorie	Année de naissance	Montant (a)	Choix (cocher)
FFA - DÉCOUVERTE	Eveil athlétique	2010 - 2011	75 €	
FFA - DÉCOUVERTE	Poussin	2008 - 2009	75 €	
FFA - COMPÉTITION	Benjamin	2006 - 2007	85 €	
FFA - COMPÉTITION	Minime	2004 - 2005	85 €	
FFA - COMPÉTITION	Cadet	2002 - 2003	105,00 €	
FFA - COMPÉTITION	Junior	2000 - 2001	105,00 €	
FFA - COMPÉTITION	Espoir / Senior / Vétéran	1999 et avant	105,00 €	
MARCHE NORDIQUE (a)	Espoir / Senior / Vétéran	1999 et avant	65 €	

MAILLOT

- T-shirt: Oui /Non **Taille : 25 euros**
- Débardeur: Oui/Non **Taille : 25 euros**

Le maillot du club est obligatoire pour les compétitions.

Pour les licences FFA des enfants (Eveil Athlétique à Junior), tarifs dégressifs si inscriptions multiples au sein d'une même famille: -10% à partir de la 2ème licence

(a) Attention, cette licence ne permet pas la participation aux divers championnats de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

PARTIE RESERVEE AU CLUB (ne rien marquer)

N° Licence FFA : Catégorie : Saisie SI-FFA le :
Régulé le : Banque : N° chèque :

REGLEMENT INTERIEUR (à lire et à signer obligatoirement)

ARTICLE 1 Adhérer au Souffle des Abers, c'est accepter le risque inhérent à la pratique sportive. Pour les adhérents mineurs, ce risque est accepté par le tuteur légal lorsqu'il inscrit le mineur au Souffle des Abers. Ce risque s'entend dans le cadre normal de l'activité dès lors que la pratique entre dans le cadre légal et réglementaire.

ARTICLE 2 La responsabilité du Souffle des Abers n'est engagée que dans la limite des horaires d'entraînement, à l'exclusion des déplacements domicile à lieu d'entraînement et vice versa.

ARTICLE 3 La possession d'une licence fédérale en règle, une cotisation réglée et un certificat médical de non contre-indication fournis sont les conditions pour participer aux entraînements.

ARTICLE 4 Les horaires d'entraînement sont communiqués par les sections aux adhérents ou à leur représentant légal, ainsi que le lieu d'entraînement et le nom de l'éducateur.

ARTICLE 5 Dans le cas des mineurs, le responsable doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et lui remettre le mineur. En cas d'absence de l'éducateur, quinze minutes après l'horaire prévu, le cours est réputé annulé. A la fin de l'horaire prévu, tout mineur dont le représentant légal n'est pas venu le chercher sera libéré, dès ce moment, sans que la responsabilité du Souffle des Abers puisse être engagée.

ARTICLE 6 Il appartient aux adhérents de prendre connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence et, éventuellement, prendre leurs dispositions pour compléter ces conditions.

ARTICLE 7 Dans le cas de compétitions se déroulant en dehors de la commune de Lannilis, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules mis à dispositions par le Souffle des Abers ou dans celui des accompagnateurs ou encadrants.

ARTICLE 8 En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, le représentant légal d'un mineur autorise le Souffle des Abers à faire transporter le mineur dans un véhicule sanitaire et à faire effectuer, en cas de besoin, tout acte médical ou chirurgical présentant un caractère d'urgence.

ARTICLE 9 Tout licencié au Souffle des Abers sera tenu responsable des dégradations qu'il aura volontairement commises.

COMPETITIONS : En prenant une licence, je m'engage à participer aux épreuves, notamment en championnats individuels et par équipe et à être assidu aux entraînements. Les horaires et lieux des compétitions seront confirmés la semaine avant leur déroulement (diffusion mèl.). Les réponses aux convocations dans les délais formulés sont indispensables pour l'organisation des déplacements et les compositions d'équipes. Les résultats des compétitions sont accessibles sur le site du club, ou du comité du Finistère d'athlétisme.

Je soussigné(e), _____ autorise :

- Pour toutes catégories et activités : la prise de vue ainsi que la publication de mon image ou celle de mon enfant sur les différents supports en respectant l'anonymat.
- Pour les mineurs : Mon fils, ma fille à pratiquer l'athlétisme au sein du Souffle des Abers.

SIGNATURE

Précédé de la mention "Lu et approuvé"

NOTA : Pour assurer la pérennité du club et pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes, la section a besoin du concours bénévole des parents et familles, aussi bien pour les déplacements, l'encadrement que pour l'arbitrage. Tout volontariat sera accueilli très favorablement. Renseignez-vous.

VOLET N°2 : Faites compléter ce modèle de certificat médical (et aucun autre !) par votre médecin traitant, ceci UNIQUEMENT À PARTIR DE FIN AOÛT 2018. A retourner ensuite au Souffle des Abers impérativement début septembre, lors du forum des associations de Lannilis.

CERTIFICAT MÉDICAL

daté de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents et la Marche nordique. Pour les licenciés, la FFA adresse un formulaire de santé à remplir tous les 3 ans.

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Docteur en médecine à :

Certifie avoir examiné ce jour M., Mlle, Mme :

Nom : Prénom :

Né(e) le : Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l' Athlétisme en compétition.

Fait à : Le : ... / ... /

Signature :

Cachet obligatoire

CONTRE-INDICATION, ALLERGIE, etc...

.....
.....
Indications pouvant servir en cas de problèmes lors d'entraînements ou compétitions.